

Page: 1/6 Peintures pour verre

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GOMME ARABIQUE
- · No CAS: 9000-01-5 · Numéro CE:
- 232-519-5
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Complément alimentaire
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

SARL d'exploitation des ateliers Debitus 24 rue de la Bourde 37000 Tours

Tél: 02.47.37.99.80 Fax: 02.47.39.67.34 http://www.debitus.com e-mail: vitrail@debitus.com · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)

Belgique - Tel: 32 070/245 245

Suisse: 145

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE: Néant
- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Néant.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : néant
- · Pictogrammes de danger : néant
- · Mention d'avertissement : néant
- · Mentions de danger : néant
- · 2.3 Autres dangers:
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- · No CAS Désignation

9000-01-5 gomme arabique

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 232-519-5



Peintures pour verre Page: 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

Nom du produit: GOMME ARABIQUE

(suite de la page 1)

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours :
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation excessive: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.
- · 6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage:

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.



Peintures pour verre Page: 3/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

Nom du produit: GOMME ARABIQUE

(suite de la page 2)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition :
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Pas nécessaire.
- · Matériau des gants :

· Densité à 20 °C:

· Densité relative

· Densité de vapeur.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Protection des yeux: Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

SECTION 9: Proprietes physiques et chimiques		
· 9.1 Informations sur les propriétés pl	hysiques et chimiques essentielles	
· Indications générales		
· Aspect:		
Forme:	Solide	
Couleur:	Selon désignation produit	
· Odeur:	Caractéristique	
· Seuil olfactif:	Non déterminé.	
valeur du pH:	Non applicable.	
Changement d'état		
Point de fusion:	Non déterminé.	
Point d'ébullition:	1470 °C	
· Point éclair :	Non applicable.	
· Inflammabilité (solide, gazeux):	La substance n'est pas inflammable.	
Température d'auto inflammation:	Non applicable.	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
· Auto-inflammation:	Non déterminé.	
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
Limites d'explosion:		
Inférieure:	Non déterminé.	
Supérieure:	Non déterminé.	
Pression de vapeur:	Non applicable.	

 $0,64 \text{ g/cm}^3$

Non déterminé.

Non applicable.

(suite page 4)



Peintures pour verre Page: 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

Nom du produit: GOMME ARABIQUE

(suite de la page 3)

· Vitesse d'évaporation Non applicable.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique: Non applicable. **Cinématique:** Non applicable.

· Teneur en solvants:

VOC (**CE**): 0,00 %

• 9.2 Autres informations : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité:
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon les dernières listes CEE en vigueur.

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \cdot Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.

(suite page 5)



Peintures pour verre Page: 5/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

Nom du produit: GOMME ARABIQUE

(suite de la page 4)

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination :

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

141 N. ONII	
14.1 No ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN	
Classe	néant
IMDG, IATA	
Class	néant
	Classe: Cannot be considered as being part of the 4 classification (*)
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe l	TI .
de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
''Règlement type'' de l'ONU:	

SECTION 15: Informations réglementaires

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 6)



Peintures pour verre Page: 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 20.10.2014 Numéro de version 2 Révision: 20.10.2014

Nom du produit: GOMME ARABIQUE

(suite de la page 5)

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

FR